

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3472)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 55

présenté par

M. Peu, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement, avant le 16 décembre 2020, sur les solutions concrètes mises en œuvre pour protéger les personnes sans domicile fixe de l'épidémie de covid-19, en particulier depuis l'instauration du couvre-feu le 17 octobre 2020.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis le samedi 17 octobre, un couvre-feu de 21h à 6h du matin a été instauré dans plusieurs métropoles. Si des millions de Français sont concernés par cette mesure de restriction, de leur côté, les personnes sans domicile fixe ne peuvent malheureusement pas rentrer chez elles.

Isolement, peur de la contamination, difficultés pour survivre, se fournir un masque, se faire dépister et accéder aux soins, risque de verbalisation même si les autorités ont été sensibilisées à ce sujet.... La crise sanitaire vient renforcer l'épreuve que constitue la vie dans la rue.

C'est la raison pour laquelle les auteurs de cet amendement demandent au Gouvernement de remettre un rapport au Parlement, avant le 16 décembre 2020, sur les solutions concrètes mises en œuvre pour protéger les personnes sans domicile fixe de l'épidémie de covid-19, en particulier depuis l'instauration du couvre-feu le 17 octobre 2020.